

90



BULLETIN MUNICIPAL • COMMUNE DE FIAC • HIVER 2025

MEILLEURS
VŒUX

L'ÉQUIPE MUNICIPALE DE FIAC
VOUS PRÉSENTE
SES MEILLEURS VŒUX
POUR LA NOUVELLE ANNÉE !

: Fiac
tarn



90

Chère Fiacoise, cher Fiacois,

Malgré toute l'instabilité qui nous entoure, au niveau national comme au niveau international, la commune reste un pilier et une référence pour chacun et chacune.

Les incertitudes sont nombreuses en ce moment et peuvent être source d'inquiétude. Si nous n'avons pas toutes les solutions, nous pouvons cependant être des relais et des soutiens.

C'est dans cette optique par exemple que la nouvelle épicerie participative a vu le jour. Pour pallier la disparition de commerces locaux, pour recréer du lien, ainsi que pour accompagner les plus fragiles vers une meilleure alimentation.

Une nouvelle commission extramunicipale va également voir le jour en 2025. Chargée de la dynamique citoyenne, elle sera constituée d'élu-es, d'habitant-es et de président-es d'associations et aura pour rôle d'animer la vie citoyenne et associative et d'améliorer la cohésion locale pour tous et toutes (des plus jeunes aux moins jeunes).

Je vous rappelle également que mes permanences sans rendez-vous, ouvertes chaque deuxième samedi du mois, restent à votre disposition pour discuter de toutes vos préoccupations, en toute confidentialité.

Les différents projets communaux sont, de leur côté, en bonne voie.

La construction de la maison d'assistantes maternelles a démarré, soutenue par un financement significatif des institutions partenaires. La centrale photovoltaïque, qui devrait de son côté voir le jour à la fin de l'année 2025, contribuera à sécuriser les revenus de la commune et à renforcer notre engagement en faveur de la transition énergétique.

Pour bien démarrer l'année, nous vous donnons rendez-vous le 18 janvier à 11h pour les traditionnels vœux de la commune. Nous espérons vous y voir nombreux pour échanger sur ces projets et partager un moment convivial.

Judith Ajchenbaum

CCT #90 - hiver 2025

Directrice de la publication :
Judith Ajchenbaum
Rédaction des articles :
équipe municipale, sauf :
- mutuellel MUTAMI : mutami
- pages école : Ecole du Figuier
- pages CLAE : Centre de loisirs de Fiac
- pages Associations : chaque association est responsable de son contenu.

SOMMAIRE

Actualités	3
Fiac-Brazis 2024	6
Cimetières communaux	7
Logements indignes : que faire ?	8
Mutuelle communale	9
Violences et égalité	10
Travaux	
Travaux de voirie	11
Des nouvelles des vitraux	12
Economie locale	
Jeunes artisans à Fiac	13
Epicerie participative	14
Finance-économie	
Les subventions aux communes	16
Jeunesse	
CLAE du Figuier	20
Ecole du Figuier	22
Opération BAFA	25
Culture-associations	26
Pages pratiques	34

ACTUALITÉS

Permanences de la maire

Les permanences sont prolongées au premier semestre 2025. Elles sont toujours sans rendez-vous, le 2e samedi de chaque mois de 10h30 à 11h30 à la mairie.

Prochaines permanences : 11 janvier, 8 février, 8 mars, 12 avril.

Permanences France Services

La Communauté de communes vous propose des dates de permanences extérieures pour 2025. Ces permanences itinérantes ont pour objectif de vous rapprocher des services publics essentiels, en vous offrant un accompagnement personnalisé près de chez vous.

A Fiac, elles auront lieu le dernier vendredi de chaque mois de 9h à 12h.

Pour un rendez-vous efficace, il est fortement recommandé de contacter la Communauté de communes au 05 63 70 52 67 à l'avance afin de savoir quels documents apporter. Cela permet de faciliter et d'accélérer la démarche. En cas de jours fériés ou de congés, les communes concernées seront informées de toute annulation.

Profitez de ces permanences pour toutes vos démarches administratives, bénéficier d'aides, ou simplement obtenir des renseignements.

Un point sur la MAM

Les travaux de la maison d'assistante maternelle ont démarré durant le dernier trimestre 2024. Ils sont prévus pour durer 8 mois, à l'issue desquels les assistantes maternelles auront quelques semaines pour meubler le local, et obtenir les agréments de la PMI, qui est associée au projet depuis le début.

Nous avons pour le moment obtenu des subventions de l'Etat, de la MSA et de la CAF. Le dossier pour la subvention européenne est parti en commission, nous devrions avoir un retour assez rapidement.



Point urbanistes

Certains et certaines d'entre vous ont pu rencontrer les urbanistes lors de la réunion publique qui a eu lieu au mois de novembre.

Ils ont été chargés par le conseil municipal de réaliser un plan guide : il s'agit d'un outil prospectif permettant de se projeter à 10 ou 15 ans, en intégrant tous les projets prévus (maison Calmès, salle des fêtes, circulations, aménagement de certaines places...) afin d'assurer une logique et une homogénéité dans l'évolution de la commune.

Ils devraient nous rendre un projet définitif dans le courant du mois de janvier.



Un prix pour M. Roger Durand

Le 24 août, la Société communale de chasse représentée par son président, Jacques Galzin, a remis un prix de la Fédération de chasse à Roger Durand pour son engagement associatif.

Un grand bravo à lui pour toutes ces années de fidélité à la Société communale de chasse de Flac !



Actualités

Nouvel agent communal

Nous saluons l'arrivée depuis le mois d'octobre de Yannick Bossard, qui a été embauché en tant qu'agent technique. Il est plus spécifiquement chargé de s'occuper de l'entretien des bâtiments communaux et de leurs petits travaux. Bienvenue à lui !

Panneau Pocket

La commune est de retour sur l'application Panneau Pocket ! Nous vous invitons à l'installer sur vos smartphones afin d'être informés de l'actualité de la commune, et de recevoir des messages d'urgence si besoin.

Voeux

Nous vous invitons à nous retrouver pour un apéritif le 18 janvier à 11h à la salle des fêtes. Nous ferons un point sur les projets en cours et à venir et nous pourrions échanger autour d'un verre de l'amitié.

Photovoltaïque

Le projet photovoltaïque au stade avance bien. Pour mémoire, il est constitué de deux centrales, l'une qui sera détenue par Enercoop et le Sdet, et l'autre, plus petite, qui sera détenue par la commune. Au total, ces deux projets produiront l'équivalent de la consommation en énergie de tous les habitants de Fiac.

Les permis de construire ont été déposés, nous vous proposerons une réunion publique d'information dans le courant du 1er semestre 2025. Ce sera également l'occasion de vous proposer une semaine de l'énergie, avec notamment un intervenant qui décryptera vos factures d'électricité.

Consommation énergétique des bâtiments communaux

Nous travaillons avec le Sdet sur l'évaluation de la consommation des différents bâtiments communaux afin de réduire autant que possible les dépenses d'énergie inutile. L'étude principale a lieu sur le bâtiment de l'école, qui par sa surface et son utilisation est le plus énergivore.

Abonnement assainissement

Le conseil municipal a voté l'instauration d'un abonnement à l'assainissement collectif. Jusqu'ici, seules les consommations étaient payées, mais le fonctionnement de la DGFIP ne permet pas la facturation de petites sommes, c'était donc un vrai manque à gagner pour le budget de l'assainissement.

Par ailleurs, l'instauration de cet abonnement, fixé à 26 euros par an et par foyer, permet de provisionner pour les travaux de mise aux normes rendus nécessaires sur les installations les plus anciennes.

Enfin, jusqu'ici notre facturation était insuffisante pour pouvoir bénéficier de l'aide à la performance épuratoire, versée par l'Agence de l'eau, à laquelle les collectivités ne sont éligibles qu'au-dessus d'un certain seuil d'effort consenti par la population pour le fonctionnement des stations d'épuration collectives.

Apéros-conférences

La commune vous propose depuis le mois de décembre 2024 des apéros-conférences une fois par mois au Café de Fiac. Le principe : un-e spécialiste ou mateur éclairé présente le sujet qu'il l'intéresse pendant une heure ou une heure trente. L'entrée est gratuite. Celles et ceux qui le souhaitent peuvent ensuite échanger autour d'un verre.

FIAC-BRAZIS 2024



Le 21 juillet 1824, par décret royal, Brazis était rattaché à Fiac. En 2024, le bicentenaire de cette union était l'occasion parfaite de mettre en avant le patrimoine Fiacois lors des Journées du Patrimoine du 22 septembre.

La journée commence par l'inauguration de la Place Alphonse de Rivals Mazerès (ancien propriétaire du château de Fiac et ancien maire de 1885 à 1908), en face du château, avec la participation de Stéphane Rambaud, descendant de la famille.

Après une collation au Café de Fiac, les plus courageux se rendent à pied à Brazis sous un ciel incertain jusqu'à l'ancienne place du marché qui sera renommée pour l'occasion « Place du 21 Juillet 1824 ».

Sur cette même place, au menu, préparé par Julien Cazelles, Haricots à la sardine... avec un peu de saucisse.

Entre deux averses, Jean-Michel Hernandez nous fait le plaisir d'une parenthèse poétique en s'appuyant sur le texte de l'ordonnance qui ne l'est pourtant pas tellement.

Toute l'après-midi, le patrimoine du village est mis à l'honneur en différents lieux :

- le golf propose des initiations, quelque peu contrariées par la météo ;
- visite des anciennes écuries ;
- visite de l'ancien four à pain de l'ancienne boulangerie (place du four) ;

- expositions « La vie quotidienne d'une commune rurale du XIXe » à la forge de Fiac et à l'église St Pierre de Brazis.

Pour l'occasion, les deux églises (Saint Pierre et Saint Ferréol) sont ouvertes à la visite.

Cette journée doit son succès à l'investissement des habitants du village ainsi que ses associations : Patrimoine Fiacois, Café de Fiac, Comité des fêtes de Fiac, Centre de loisirs, Chergui théâtre, Quilt de cocagne, AS Golf de Fiac, MotoClub Fiacois.

Aujourd'hui, le bourg de Fiac et le hameau de Brazis sont à peu près autant peuplés et composent un profil singulier à la commune de Fiac. On nous connaît, dans le Tarn et parfois plus loin, pour notre golf et notre château, qui sont les deux pôles touristiques du village. Mais pour nous qui y habitons, nous savons que Fiac, c'est aussi plus que ça : sur 25 km², 940 enfants et adultes, deux églises, une chapelle et trois cimetières, presque 100 km de routes et chemins, une école, des souterrains cachés et moins cachés, un bout de rivière partagé avec Viterbe, un groupe de nonnes bouddhistes, des artistes contemporains qui discutent avec trois sociétés de chasse, des golfeurs qui prennent un verre au Café avec les agriculteurs, des brebis, des tournesols, des canards, des sangliers et des renards, des cochons en plein village qui saluent les néo ruraux qui s'installent... Et plus encore.

CIMETIÈRES COMMUNAUX

Achat de concessions : encore un peu de patience !

Nos cimetières communaux sont arrivés à quasi saturation depuis plusieurs années déjà. Nombre d'entre vous ont pu être déçus lorsque nous avons dû refuser l'achat de concessions afin de pouvoir parer aux urgences de décès sur la commune.

Afin de régler ce problème, deux actions sont en cours :

- d'une part, nous avons lancé une procédure de récupération des concessions à l'état d'abandon. Une entreprise nous accompagne pour cette opération. Cela devrait permettre la libération d'une dizaine de places dans les deux cimetières de Brazis et du village, que nous vous proposons, en priorisant les familles ayant déjà déposé un dossier ;
- d'autre part, nous avons acheté un terrain jouxtant le cimetière du bourg, afin de pouvoir l'agrandir. La réglementation étant plutôt contraignante pour ce type de projet, et les aides étant limitées, il s'agira d'une opération à effectuer lorsque les nouvelles places auront été vendues, et que nous serons de nouveau dans l'impossibilité de proposer des concessions à la vente.

Sachez également que nous avons libéré quelques espaces pour l'installation de cavurnes : il s'agit de petits caveaux permettant l'inhumation de plusieurs urnes, n'hésitez pas à contacter la mairie pour plus d'informations.

Entretien des cimetières

Pour rappel, notre agent communal entretient les allées et plantations des parties publiques des cimetières.

Les tombes, ainsi que les fleurs que vous pouvez y installer à certaines occasions, sont des espaces privés dont l'entretien vous incombe, y compris lorsqu'il s'agit d'évacuer les fleurs fanées.

LOGEMENTS INDIGNES : QUE FAIRE ?

Définition

Un logement est considéré comme «non décent» s'il présente des risques pour la sécurité ou la santé des occupants, ou s'il n'est pas conforme à un usage d'habitation.

Le rôle du maire

Le maire a le pouvoir de police spéciale en matière de sécurité et de salubrité des bâtiments. Il a la responsabilité de :

- recevoir les plaintes des locataires de logements potentiellement indignes ;
- mener des visites d'inspection pour constater l'état des logements signalés ;
- mettre en demeure les propriétaires pour effectuer les travaux nécessaires à la remise en état du logement ;
- dresser des PV d'infraction en cas de non-respect des mises en demeure ;
- prendre des arrêtés de mise en sécurité en cas de danger imminent pour les occupants ou le public.

Le maire peut se faire assister par des agents communaux, des techniciens ou des experts.

Procédure pour un-e locataire

Un locataire confronté à un logement indigne peut entreprendre les actions suivantes :

- tenter une démarche amiable ou avec un

conciliateur auprès du propriétaire pour lui demander d'effectuer les travaux ;

- signaler la situation au maire ;
- saisir la Commission départementale de conciliation (CDC) pour trouver un arrangement amiable avec le propriétaire ;
- saisir le juge des contentieux et de la protection pour faire constater l'indécence du logement et obliger le propriétaire à réaliser les travaux.

Le rôle des organismes payeurs de prestations familiales

Si le locataire perçoit des allocations logement, il doit signaler la situation à la CAF ou à la MSA qui pourront :

- faire réaliser une visite de diagnostic du logement ;
- notifier le constat de non-décence au propriétaire et lui demander de réaliser les travaux ;
- suspendre le versement de l'allocation au propriétaire pendant la durée des travaux.

MUTUELLE COMMUNALE

Nous sommes ravis de vous informer du partenariat que nous avons établi avec la mutuelle Mutami pour vous offrir une solution de couverture mutuelle santé communale.

A cette occasion, nous organisons une réunion publique dans la salle du conseil à la mairie le **mercredi 29 janvier à 16h** afin que vous

soit présentée en détail cette initiative et ses avantages pour les habitant-es de Fiac.

Au cours de cet événement, vous aurez l'occasion de poser vos questions au conseiller Mutami présent et de vous renseigner sur les différentes options de couverture proposées.

Vous habitez ou vous travaillez à FIAC ?
Découvrez la mutuelle communale !



Qui sommes-nous ?

Mutami est une mutuelle locale à but non lucratif, sans actionnaires, qui défend l'accès aux soins pour tous depuis 60 ans. Nous sommes attachés au fait de proposer des solutions et des services adaptés aux besoins de nos adhérents : remboursements en 48 h, tiers payant national, services complémentaires...

+ Nos atouts

- Des **tarifs préférentiels** négociés
- **Sans limite d'âge et sans questionnaire de santé**
- Une souscription **rapide**
- Une **protection juridique santé** (ex : en cas d'erreur médicale)
- Un **service de prévention** dédié
- Un **service de téléconsultation gratuit** inclus
- La **prise en charge du sport** sur ordonnance (activité physique adaptée)
- Une **solution santé avec pack bien-être** (médecine douce)
- La possibilité de souscrire à un contrat pour préparer ses **obsèques**

VIOLENCES ET ÉGALITÉ

Dans nos communes rurales, la lutte contre les violences intrafamiliales est l'affaire de tous et toutes. Afin de mieux protéger les victimes et prévenir ces actes inacceptables, l'Association des maires ruraux de France (AMRF) a mis en place le programme ERRE (Élus ruraux relais de l'égalité).

Qu'est-ce que ERRE ?

Le programme ERRE s'appuie sur un réseau d'élus locaux, les référents ERRE, qui agissent comme des relais de l'égalité au sein de leur commune.

Ces référents sont des interlocuteurs privilégiés pour les victimes, les associations et les institutions engagées dans la lutte contre les violences intrafamiliales.

Quel est le rôle des élus ERRE ?

Ils accompagnent les victimes de violences intrafamiliales et d'inégalités.

Ils participent à des actions de sensibilisation et de formation.

Ils travaillent en lien avec les structures locales adaptées pour offrir un soutien concret aux personnes en difficulté.

Pourquoi le programme ERRE est-il important dans nos communes ?

Le programme ERRE permet de renforcer le lien entre les habitants et les instances locales

pour une meilleure prise en charge des situations de violence.

Il favorise un climat de bienveillance, de confiance et de sécurité en permettant aux victimes de trouver un soutien et une écoute attentive au sein de leur propre commune.

Le réseau ERRE est un lieu d'échange de bonnes pratiques entre les communes, les départements et les partenaires, permettant une action plus efficace et adaptée aux réalités de la ruralité.

L'AMRF propose des ressources pour mieux comprendre et agir contre les violences faites aux femmes. Des brochures d'information, des formations et des documents de sensibilisation sont disponibles.

Ensemble, engageons-nous pour un futur sans violence dans nos communes. N'hésitez pas à nous contacter en cas de besoin.

Contact référente ERRE Fiac

relais.vif@fiac.fr
06 71 00 22 17

VOIRIE ET TRAVAUX

Les travaux de voirie

Comme chaque année, les travaux de voirie communale représentent une part importante du budget.

Cette année, nous avons fait le choix de refaire en totalité le chemin d'en Marignol qui c'était fortement dégradé sur la partie basse. Le goudronnage et le curage des fossés ont été réalisés par l'entreprise Bressolles TP. Le coût de l'opération s'élève à 25 336 euros.

Au niveau de la communauté des communes, le programme de voirie est défini en fonction des routes les plus dégradées.

Nouveauté cette année, la CCLPA a parcouru toute la voirie de la commune pour faire du PATA (point-à-temps) : ils ont rebouché les parties les plus abimées, ce qui permettra aux routes d'avoir une durée de vie plus longue.

La commune s'est engagée à trouver une solution pour que le chemin de l'impasse des Cottages soit entretenu correctement. Nous avons reçu en mairie un collectif de riverains et le propriétaire de la voirie, une solution doit être trouvée en début d'année.

Prévisions 2025 : stabilisation de la petite impasse du chemin des Elfes et sécurisation du pont qui s'y trouve, sécurisation de la traversée du bourg et de la route du Bois de la Père.

Les travaux divers

En 2024, divers travaux ont été effectués, notamment sur le bâtiment de l'école (amélioration de l'étanchéité et mise à jour des alertes de sécurité), sécurisation des aires de jeux, aménagement des pieds d'arbre rue Monique Wittig, réparation des toitures des bâtiments publics (dont les églises).

Les travaux prévus pour le début de l'année :

- puisard chemin des chênes ;
- réfection de la terrasse du café ;
- escalier rue du Barracou ;
- clôture place du poids public.

Espaces verts et fleurissement

Grâce au travail de notre agent Anthony Bertoumieu et de chacun et chacune, nous avons remporté le 2e prix des villes et villages fleuris du Tarn pour les villages entre 500 et 1 000 habitants !

N'hésitez pas à embellir vos terrains, maisons, fenêtres, avec des vivaces : le travail de tous et toutes permet d'avoir un joli village et de le valoriser.

DES NOUVELLES DES VITRAUX

Le choix d'une prestataire

Ainsi que nous l'avions déjà évoqué, nous avons entamé un travail sur les vitraux des églises afin d'évaluer le coût des réparations.

Nous avons sollicité deux vitraillistes, un locale et une du Cantal, afin qu'ils puissent nous chiffrer les travaux.

La vitrailliste du Cantal ayant proposé une offre plus compétitive, nous lui avons demandé dans un premier temps de sécuriser le vitrail le plus abîmé de l'église de Fiac, ce qui a été fait au dernier trimestre 2024.

L'église Saint-Pierre de Brazis

Nous avons engagé des moyens pour remettre en état les toitures des deux églises, afin qu'elles soient vraiment hors d'eau.

Le conseil municipal a décidé de conditionner les travaux de l'église de Brazis à la participation des membres de la paroisse à son entretien.

En effet, si les membres de la paroisse de l'église Saint Ferréol assurent régulièrement son entretien (nettoyage, chauffage, aération, entretien du mobilier), l'église Saint-Pierre de Brazis est laissée à l'abandon par ses paroissiens.

En l'absence de manifestation d'intérêt pour l'entretien de cette église, nous sécuriserons les vitraux existants, mais n'engagerons pas de frais pour leur réparation.

Participation des habitant-es

En ce qui concerne les vitraux de l'église Saint-Ferréol, nous souhaitons proposer aux habitant-es qui le souhaitent de participer aux frais de leur restauration.

Vous pourrez trouver sur la page d'accueil du site Internet www.fiac.fr, ainsi que sur le lien https://www.impots.gouv.fr/sites/default/files/formulaires/2041-rd/2023/2041-rd_4298.pdf le formulaire Cerfa à remplir pour pouvoir effectuer des dons à la commune dans l'optique de cette rénovation.

Nous solliciterons également les entreprises locales dans le cadre d'une opération de mécénat.

JEUNES ARTISANS À FIAC

Trois jeunes artisans talentueux se sont installés sur la commune.

Paul Huard (à gauche), forgeron, travaille principalement les croix de chaînage et les tirants, qu'il expédie dans toute la France.

Kenji Monod (au centre), forgeron également, réalise plutôt de la serrure, de la ferronnerie et de la métallerie. Il crée des garde-corps, des verrières...

Eloïse Baro (à droite) est mosaïste d'art et restauratrice de mosaïques. Elle propose aussi des stages de mosaïque pour tous âges et tous niveaux.

Bienvenue à eux !





ÉPICERIE PARTICIPATIVE :

Les années 2023 et 2024, ont été très difficiles avec la flambée des prix de l'énergie, des prix du beurre... de nombreuses familles ont un budget très serré qui ne permet pas le moindre écart et font une croix sur les loisirs, les vacances... et malheureusement les soins et l'alimentation.

Les Fiacois et Fiacois ont fait preuve d'une grande solidarité pour recréer une épicerie de village et la faire fonctionner bénévolement afin que chacun puisse s'approprier le projet et se sentir dans « son épicerie » .

Avec l'association Bouge ton Coq qui a aidé à monter l'épicerie, l'association Le Piaf, qui gère l'épicerie, et la mairie ont travaillé sur un projet innovant qui permettra à tous d'avoir accès aux légumes frais, aux laitages et à la viande. A la campagne, pourtant « zone de production », tout le monde n'a pas les moyens de consommer ces produits, encore moins ceux produits localement ou bio, car la qualité a un coût.

Sur simple envoi de la copie de la carte mutuelle, à une adresse mail dédiée, indiquant que la famille perçoit la complémentaire santé solidaire avec ou sans participation, une alerte informatique déclanchera le reversement d'un dédommagement après l'achat de certains produits frais.

La complémentaire santé solidaire n'est pas

toujours réclamée, profitez en pour voir si vous êtes concernés.

La famille sera à part entière membre de l'association, payant son adhésion au Piaf 1 euro par personne, sa cotisation à l'épicerie 20 euros pour l'année 2025, elle ouvrira un compte sur le logiciel et fera son temps de bénévolat. Par respect pour la dignité de chacun, rien ne sera perceptible à la caisse. La trésorière de l'association seule sera alertée et déclanchera le transfert sur le compte de l'adhérent.

Nous sommes à la recherche de fonds pour réaliser ce projet dès le début de l'année 2025.

Une reconnaissance d'association reconnue d'utilité publique pour le Piaf est en cours pour permettre aux donateurs de profiter d'une déduction d'impôts et pour permettre à l'association de prétendre à des subventions.

La mairie et le Piaf se feront le relai de l'information de l'avancée du projet et vous indiqueront l'adresse mail dédiée par les circuits habituels .

UNE ÉPICERIE EN HAUT DE CHEZ VOUS

Le village a son épicerie participative, gérée par l'association Le PIAF, avec le soutien de la mairie, à l'initiative du projet. Afin que tous les habitants puissent se ravitailler ou se dépanner, l'équipe fait son possible pour que vous trouviez ce dont vous avez besoin au quotidien : produits courants d'épicerie, produits frais, produits de producteurs locaux, produits d'hygiène, produits d'entretien, boissons... près de chez vous. Un cahier de suggestions est mis à votre disposition. A l'épicerie, les prix d'achat sont réduits grâce aux tarifs grossiste, et grâce à l'implication de tous, vous supprimerez un intermédiaire.

Le fonctionnement

Adhésion + cotisation :
1 euros / utilisateur à l'association Le Piaf
+ 20 euros / an / foyer
2h de bénévolat / foyer

Infos pratiques

Adresse : 6 place du Four 81500 Fiac

Horaires d'ouverture :

- mardi 10h-12h
- jeudi 16h30-20h
- dimanche 10h-12h

Pour plus d'infos :
epicerie.fiac@gmail.com

Chaque utilisateur est volontaire pour faire fonctionner la boutique au minimum 2 heures par mois et par foyer (tenue de l'épicerie, rangement, gestion des stocks, nettoyage...)



LES SUBVENTIONS AUX COMMUNES

La commune peut percevoir, tant en fonctionnement qu'en investissement, des subventions de l'État, de la région et du département, ainsi que des établissements publics de coopération intercommunale.

Lorsque la commune est maître d'ouvrage d'une opération d'investissement, elle doit assurer une participation minimale au financement de ce projet. Cette participation minimale du maître d'ouvrage est de 20 % du montant total des financements apportés par des personnes publiques à ce projet.

Subventions versées par l'Etat

Le versement des subventions de l'État aux communes est encadré par les dispositions du décret n°2018-514 du 25 juin 2018.

Ces subventions peuvent être consacrées au financement des différentes phases d'une opération, telles que les études, la recherche et le développement, les acquisitions immobilières, les travaux de construction ou d'aménagement, les grosses réparations, l'équipement en matériel.

En principe, l'exécution du projet d'investissement pour lequel une telle subvention est demandée ne peut commencer avant que le dossier de demande ne soit complet et réceptionné par les services de l'État.

Une avance peut être versée lors du commencement d'exécution du projet. L'avance ne peut excéder 30 % du montant prévisionnel de la subvention. Ensuite, des acomptes peuvent être versés au fur et à mesure de l'avancement du projet. Ils ne peuvent excéder 80 % du montant prévisionnel de la subvention.

Enfin, le montant de la subvention de l'État ne peut avoir pour effet de porter le montant des aides publiques directes à plus de 80 % du montant prévisionnel de la dépense subventionnable engagée par le demandeur.

Subventions versées par de Département et la Région

Le Département et la Région peuvent contribuer au financement des opérations dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par les communes.

Des dérogations peuvent être accordées par le représentant de l'État dans le département, pour les projets d'investissement spécifiques :

- rénovation des monuments protégés au titre du patrimoine, réparation de dégâts causés par des calamités publiques, restauration de la biodiversité au sein d'un site Natura 2000 ;
- rénovation énergétique des bâtiments scolaires, lorsque l'Etat estime que la participation minimale est disproportionnée au vu de la capacité financière du maître d'ouvrage.

Pour des investissements financés par le fonds européen de développement régional, la participation minimale du maître d'ouvrage est de 15 % du montant total des financements apportés par des personnes publiques.

Fonds de concours versés dans le cadre de l'intercommunalité

En principe, un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) ne peut pas intervenir en dehors du champ des compé-

Economie-Finances

tences qui lui ont été transférées par les communes membres.

Par dérogation à ce principe, la loi autorise les communautés de communes (V de l'article L. 5214-16 du CGCT) à verser des subventions à leurs communes membres. Ces subventions, appelées fonds de concours, doivent être destinées à financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement.

Le versement de ces fonds ne peut être décidé qu'après accords du conseil communautaire et du conseil municipal concerné. La commune bénéficiaire doit apporter un financement, hors subventions, au moins égal au montant du fonds de concours versé par l'EP-CI dont elle est membre.

Financement possible des communes rurales de moins de 2 000 habitants

Dotations et subventions de l'Etat

Organisme	Objet	Service à contacter
DETR : Dotation d'équipement des territoires ruraux	Opérations d'investissement dans le domaine économique, social, environnemental et touristique.	Préfecture
FCTVA : Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur Ajoutée	Compensation de la charge de TVA supportée par les communes sur leurs dépenses d'investissement et non récupérable par la voie fiscale. Les attributions au titre du FCTVA sont versées deux ans après la réalisation de la dépense.	Préfecture

Organisme	Objet	Service à contacter
DSIL : Dotation de soutien à l'investissement local	Permet de financer les grandes priorités d'investissement des communes ou de leurs groupements. La loi fixe 6 grandes priorités thématiques éligibles à un financement : <ul style="list-style-type: none"> la rénovation thermique, la transition énergétique, le développement des énergies renouvelables ; la mise aux normes et la sécurisation des équipements publics, le développement d'infrastructures en faveur de la mobilité ou en faveur de la construction de logements ; le développement du numérique et de la téléphonie mobile ; la création, la transformation et la rénovation des bâtiments scolaires ; la réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants. 	Préfecture
FNADT : Fonds national d'aménagement et de développement du territoire	Actions en faveur de l'emploi (démarches de développement local intégré, création de nouvelles activités et de nouveaux services à l'économie locale et aux besoins de proximité. Actions visant à accroître l'attractivité des territoires Actions innovantes ou expérimentales dans le domaine de l'aménagement et du développement durable.	Préfecture
PPDASR : Plan départemental d'actions de sécurité routière	Projets améliorant la sécurité routière.	DDT

Aides versées par les opérateurs de l'Etat

Organisme	Objet	Service à contacter
<p>ADEME : Agence nationale de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie</p>	<p>Subventions destinées à soutenir les actions menées en matière de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • maîtrise des déchets, maîtrise de l'énergie dans les bâtiments ; • lutte contre le changement climatique ; • urbanisme et aménagement durables, transports et déplacements ; • utilisation des énergies renouvelables, consommation durable. 	<p>ADEME</p>
<p>Agence de l'eau</p>	<p>Subventions destinées à soutenir les actions menées en matière de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • réduction ou traitement des pollutions (études et travaux : réseaux d'assainissement, station d'épuration, assainissement non-collectif, méthodes alternatives au désherbage chimique) ; • eau potable (études et travaux : usine de traitement, interconnexion ou transfert d'eau potable, nouveau forage, nouvelle retenue, périmètres de protection des captages, économie d'eau) ; • qualité des milieux aquatiques : cours d'eau et zones humides connaissance du domaine de l'eau et des milieux aquatiques (études générales, réseaux de surveillance du milieu naturel) ; • inondations. 	<p>Agence de l'eau</p>

Organisme	Objet	Service à contacter
<p>ANAH : Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat</p>	<p>Subventions destinées à soutenir les politiques locales ou projets territoriaux en faveur de l'amélioration de l'habitat privé et de la lutte contre l'habitat indigne, notamment pour permettre la réalisation d'office par la collectivité des travaux prescrits dans des immeubles privés à usage d'habitation principale par un arrêté d'insalubrité réparable, un arrêté de péril ordinaire.</p>	<p>DDT</p>
<p>CNDS : Centre national de développement du sport</p>	<p>Subventions destinées à financer la construction et la rénovation des équipements sportifs.</p>	<p>DRJSCS</p>
<p>FACE : Fonds d'amortissement des charges d'électrification</p>	<p>Subventions destinées à améliorer la qualité de la distribution électrique dans les zones rurales (travaux de renforcement, d'extension, de sécurisation et d'aménagement esthétique des réseaux existants).</p>	<p>Conseil départemental</p>

Economie-Finance

Aides européennes aux communes

Organisme	Objet	Service à contacter
LEADER : Fonds européen agricole de développement régional	Subventions destinées au financement d'actions en matière de : <ul style="list-style-type: none"> compétitivité de l'agriculture, des productions alimentaires et de la sylviculture ; gestion de l'espace rural et de l'environnement ; qualité de la vie et diversification des activités économiques dans les zones rurales ; conception de stratégies locales intégrées et réalisation concrète d'actions par des partenaires publics et privés locaux. 	Préfecture
FEDER : Fonds européen de développement régional	Subventions destinées au financement d'actions en matière de : <ul style="list-style-type: none"> compétitivité régionale et emploi : innovation et économie de la connaissance, environnement et prévention des risques, accès aux services de transport et de télécommunications d'intérêt économique général, dimension urbaine ; coopération territoriale européenne : développement d'activités économiques, sociales et environnementales transfrontalières (transport, innovation, télécommunications, etc). L'enveloppe est très limitée et déjà épuisée pour les 3 prochaines années.	Préfecture

Organisme	Objet	Service à contacter
FSE : Fonds social européen	Subventions destinées au financement d'actions en matière de : <ul style="list-style-type: none"> adaptation des travailleurs et des entreprises aux mutations économiques ; accès à l'emploi des demandeurs d'emploi ; cohésion sociale, inclusion sociale et lutte contre les discriminations ; investissement dans le capital humain et la mise en réseau, l'innovation et les actions transnationales. 	DIRECCTE

Bien qu'ils ne soient pas explicitement conçus pour le développement rural, de nombreux programmes et initiatives de financement de l'UE peuvent jouer un rôle important dans la revitalisation et l'amélioration de la qualité de vie dans les zones rurales. Toutefois, il peut être difficile d'identifier la bonne source de financement ou de soutien et la manière d'en tirer le meilleur parti.

Le Rural toolkit vise à aider les institutions locales, les entreprises, les associations et les particuliers des zones rurales à naviguer dans les diverses options de financement et de soutien de l'UE, et à en tirer pleinement parti.

CLAE DU FIGUIER

Les enfants du CLAE créent l'événement sur R d'Autan

A l'occasion de la fête organisée par la mairie et les associations pour célébrer le rapprochement entre les communes de Fiac et Brazis, les enfants du CLAE ont participé au concours dans la catégorie audio. Ils se sont transformés en « petits journalistes » et ont réalisé une interview des personnes âgées afin d'en savoir plus sur la vie du village et de ses habitants il

y a quelques dizaines d'années. Cette action s'est inscrite dans la continuité du projet radio qui avait été mené sur le centre de loisirs les mois auparavant et qui nous avait déjà amenés à la Cité de l'espace le 11 avril 2024, pour participer à des défis scientifiques. Un groupe d'enfants avait été interviewé en direct de la Cité sur la thématique de la planète Mars. Cette fois, l'enregistrement s'est déroulé dans le café associatif en partenariat avec la radio R d'Autan. Les échanges entre les enfants les





participants ont créé un véritable moment de partage et de rassemblement intergénérationnel. La bande son qui a ensuite été produite par R d'Autan a été diffusée deux fois sur les ondes et vous pouvez la retrouver directement sur leur site Internet en podcast ! Pour ceux qui ne l'ont pas encore écoutée, n'hésitez pas !

La journée du loisir nature en forêt de Buzet

Cette année encore nous avons participé à la journée du loisir nature à la forêt de Buzet. Les enfants du Centre de loisirs devaient étudier et présenter un arbre avec toutes ses composantes et toutes ses utilités pour la nature et pour l'être humain. Ce fut l'occasion de les sensibiliser à l'importance des forêts, mais aussi au travers de jeux et d'activités en pleine nature de prendre le temps d'observer et découvrir la biodiversité qui nous entoure. Cette journée a aussi été marquée par de nombreuses rencontres avec les enfants des autres centres de loisirs participant.

Une première sortie à la ferme : la Compagnie du Carrelet

Cet été, pour la première fois, nous avons accompagné une trentaine d'enfant à la ferme pédagogique la Compagnie du Carrelet. Les enfants ont pu découvrir, nourrir et caresser des animaux locaux mais aussi plus exotiques, et profiter des nombreux espaces ludiques et jeux proposés par la Compagnie du Carrelet. Ils ont ainsi pu se défouler dans des châteaux gonflables, se défier autour de jeux en bois ou tout simplement se balader dans la ferme. Une journée pleine de couleurs et qui laissera sûrement de bons souvenirs aux participants. En plus de cette sortie, durant le mois de juillet les enfants ont pu se rendre 4 fois à Aquaval, une fois à la base de loisirs de Graulhet aménagée autour du lac et une fois à la forêt de Sivens, leur permettant ainsi de pratiquer des activités qui sortent de l'ordinaire.



ÉCOLE DU FIGUIER

La semaine du goût à l'école

A l'occasion de la semaine du goût, chaque classe a organisé une matinée un peu spéciale.

Les maternelles

Les maternelles PS-MS-GS ont eu trois ateliers autour des fruits.

Le premier s'intitulait "Kim goût" : après une présentation de différents fruits : banane, prune, pamplemousse, kiwi, poire, pomme, orange, raisin, les élèves, les yeux bandés, devaient les goûter et reconnaître de quel fruit il s'agissait. Les enfants ont ainsi pu exprimer leurs préférences mais aussi dire quels fruits ils n'aimaient pas.

Le deuxième atelier se nommait "A chaque jus son fruit".

Les élèves devaient goûter tour à tour différents jus (jus de pamplemousse, jus de pomme, jus de raisin, jus d'orange, jus de clémentine, jus de carotte, jus de tomate) et dire avec quel fruit ils avaient été confectionnés.

Après la récréation, les enfants ont essayé d'identifier les différents saveurs : acide, amer, salé et sucré.

Pour cela, ils ont goûté différents aliments solides (du pamplemousse, de la saucisse sèche, du cornichon, du miel sur du pain, de l'endive, du chocolat à 98%) et des liquides (sirop de menthe, bouillon de légumes, jus de citron, thé).

Un moment de découverte, d'expérience ou de dégustation pour le bonheur de tous !

Jeunesse

Les CP-CE1-CE2

La classe des CP-CE1-CE2 a participé à la confection de tartelettes aux pommes à la cantine.

Ils ont appris ce qu'était un fond de tarte, ont utilisé la douille pour mettre la crème pâtissière. Ils ont aussi étalé les pommes cuites.

Pour le plaisir des papilles, Céline et Christophe leur ont fait goûter les pommes cuites et la crème pâtissière.

Les tartelettes ont été proposées aux élèves de toute l'école pour le dessert à la cantine. Les enfants étaient ravis de ce moment de pâtisserie et de partage !

De nouveaux ateliers seront proposés aussi au cours de l'année en partenariat avec la cantine.

Les CM1-CM2

La classe des CM1-CM2 a été invitée au Château de Fiac pour un atelier pâtisserie.

Très impressionnés par la beauté des lieux et conquis par l'accueil extrêmement chaleureux, les enfants ont adoré cette matinée !

Nous avons tout d'abord été accueillis par le chef avec une dégustation de madeleines. Il nous a ensuite proposé de visiter les lieux : le rez-de-chaussée et l'extérieur. Puis nous avons fait un atelier « Madeleines » pour la semaine du goût.

Un intermède piano nous a été joué et a passionné les enfants, le temps que les madeleines cuisent. Chacun a ainsi pu participer, utiliser la poche à douille, tremper les madeleines dans du chocolat fondu et déguster.

Un grand merci pour ce rendez-vous magique pour les enfants !







OPÉRATION BAFA

La Mairie et le Centre de loisirs de Fiac aident les jeunes de la commune au financement du BAFA, contre un engagement à travailler à l'animation du Centre de loisirs l'été suivant.

Vous serez reçu-e par le directeur du CLAE et un-e élu-e. Si votre candidature est retenue, la Mairie financera votre stage BAFA à hauteur de 100 euros et le Centre de loisirs à hauteur de 170 euros.

Cette participation, cumulée à l'aide de la CCLPA, a permis cette année à une adolescente de Fiac de financer intégralement son premier stage théorique.

Le mois d'été travaillé est ensuite rémunéré au tarif stagiaire du Centre de loisirs de Fiac.

Si vous êtes intéressé-e, n'hésitez pas à contacter la mairie ou à envoyer un mail à mairie@fiac.fr.

Un coup de pouce non négligeable, pour les jeunes, désireux de travailler pendant les vacances, avec une équipe dynamique, jeune et compétente.



LES QUILTS DE COCAGNE

Pour avoir plus
de renseignements :

Françoise DANGIN
06 31 96 59 29
FD1G1@orange.fr

Les événements de notre fin d'année !

Septembre 2024 : vous avez certainement remarqué notre bannière réalisée pour fêter le bicentenaire du groupement des communes de Brazis et Fiac...

Dernier week-end de novembre : notre 7e exposition a été appréciée par les visiteurs, les Fiacois bien sûr mais d'autres venus pour certains de très loin : plus de cent créations, une symphonie de couleurs, un mélange de motifs géométriques ou figuratifs, il y en avait pour tous les goûts.

Beaucoup de questions ont été posées aux adhérentes présentes pendant ces deux jours (comment faites-vous ceci ou cela, combien de temps mettez-vous pour faire ce patchwork etc...) et les explications « techniques » ont souvent surpris.

Pour le vernissage, les patcheuses avaient préparé leurs meilleures spécialités et elles ont régalié un public gourmand.

A la fin de ce week-end, notre maire Judith Ajchenbaum a sorti d'un grand sac le ticket gagnant de la tombola : Marie-Claude (de Castres) fut la gagnante et sa sœur Jackie (Fiacoise) lui remettra le panneau cousu par toutes les adhérentes du club.





SECOURS POPULAIRE

Soutien en mathématiques du lycée à l'université

BAC (2nde, 1re, Terminale), BTS, formation ingénieurs...

Par un professeur diplômé, bénévole.

**Le samedi entre 15 h 30 et 17h
dans les locaux du Café de Fiac**

Le secours populaire peut aussi :

- aider pour vous faciliter l'accès aux vacances et aux licences sportives ;
- donner un coup de pouce pour la rentrée scolaire ou les fêtes de fin d'année... selon divers critères.

N'hésitez pas à nous contacter, nous vous assurons de notre discrétion.

**N'hésitez pas à contacter Claudine
au 06 24 26 15 29.**

Les dons de vêtements ou autres sont à remettre à l'antenne de Lavaur les lundi ou jeudi de 9 h à 17 h tel : 05 63 58 24 26



COMITÉ DES FÊTES

Cette année, de nouveau les bénévoles du Comité des Fêtes de Fiac vous proposent des événements au meilleur coût voire gratuits comme les traditionnelles Fêtes d'été au centre du village.

L'équipe du comité se rajeunit, cela augure un souffle nouveau avec une programmation 2025 innovante (surprise !) prévue le 17 mai à l'initiative de l'équipe municipale à la salle des fêtes.

Nous vous proposerons le traditionnel repas de printemps le 5 avril ; et bien sûr, le premier weekend du mois d'août avec pour le vendredi

1er notre désormais traditionnel karaoké suivi d'une soirée DJ ainsi que l'Orchestre Varius déjà réservé pour faire monter la fièvre sur la place du Four de Fiac le samedi soir !

N'oubliez de vous procurer notre calendrier 2025 avec des photos exclusivement de Fiac et une mise en page concoctée par Eléonore, votre participation nous permet de vous offrir avec l'aide de la subvention municipale des événements toujours gratuits ou à petits tarifs.

Très belle année 2025 à toutes et tous.

Associations

APE

La deuxième période de l'année scolaire 2023-2024 a été marquée par différents événements.

Les PS MS GS ont passé une superbe journée à la cité de Carcassonne.

Notre cher carnaval : cette année le cortège a été animé par des sifflets et des clap clap. Cette belle journée s'est terminée par la bataille de serpentins et le goûter. Un sublime monsieur carnaval a été préparé par les enfants pendant le temps CLAE.

Les CM sont partis en classe de neige.

Les élèves de CP CE1 ont pu bénéficier d'un cycle équitation à Poney City.

Une vente de sacs à tarte avec les dessins des élèves de toute l'école a été mise en place.

Chaque classe a pu bénéficier de la sortie de fin d'année :

- les PS MS GS et les CP CE1 accompagnés de parents bénévoles ont passé la journée au musée du bois et du jouet à Hautpoul ;
- les CE2 CM1 ont passé la journée au labyrinthe de Merville ;
- les CM1 et CM2 sont allés à la Cité de l'espace à Toulouse.

Grâce à la communauté des communes, toute l'école a pu bénéficier, comme chaque année, d'une journée à Aquaval où les enseignantes ont préparé une grande course d'orientation le matin pour les primaires, pendant que les maternelles profitaient de toutes les structures de jeux. Après un bon pique-nique, tout le monde est parti profiter des piscines, des tobogans et du coin jeux d'eau. Une magnifique journée autant pour les enfants, le corps enseignant que pour tous les parents accompagnateurs.

Entretemps il y a eu tous les projets des enseignantes :

- les spectacles fol (théâtre) ;
- école et cinéma ;
- piscine.

Toutes les sorties ont été possibles grâce à notre chauffeur de bus bénévole (Monsieur Lafleur), la mairie de Fiac (prêt du bus municipal et diverses aides financières), et la communauté des communes. Nous les remercions pour tout cet investissement.

Enfin la fin de l'année s'est clôturée par la fête de l'école, un majestueux spectacle sur le thème des JO préparé par les enseignantes (danse, démonstration, haka, chant) un grand bravo à tous les élèves. Comme de tradition à Fiac les CM2 ont eu droit à une superbe haie d'honneur et la remise des diplômes de fin de primaire. Pour cela un grand merci à la maire de Fiac qui a offert à tous les CM2 un bon d'achat à la librairie de Lavour. Il y a eu également la vente de boissons et un foodtruck.

La fête de l'école a été aussi pour nous l'occasion de dire un grand merci et un au-revoir à notre directrice Marine Viala, qui est partie mettre tout son savoir-faire, sa gentillesse, son dynamisme et son professionnalisme dans une autre école qui a bien de la chance de l'avoir. Elle a reçu un beau figuier et plein de petits cadeaux et dessins des élèves et des familles.

L'année scolaire 2024 - 2025 débute avec la réélection du bureau de l'APE lors de l'assemblée générale de :

- Madame Sers Amandine : présidente ;
- Monsieur Parra Florent : trésorier ;
- Madame Reynes Anaïs : secrétaire.

Pour cette nouvelle année, nous continuons de proposer diverses ventes :

- les madeleines Bijou (tous les mois ouverte aux l'habitants) ;
- la vente de sapin (ouvert aux l'habitants) ;
- la vente de chocolat ;
- la vente de planche de cuisine avec les dessins des élèves.

Et plein d'autre à venir (toutes ces ventes servent à financer toutes les sorties et les divers projets de nos maitresses dynamiques).

Nous tenons à remercier :

- la Mairie de Fiac pour toute l'implication et le soutien qu'elle nous apporte ;
- la mairie de Cabanès ;
- tous les parents qui passent les divers agréments et les autres qui prennent de leur temps pour accompagner aux sorties sans eux cela ne serait pas possible ;
- ainsi que tout nos partenaires (le château de Fiac, SARL Beckendorf frère, SBM SUN, le restaurant le Chinatown, la pharmacie saint jacques, Moscatellie électricité, Cazelles TP, L'atelier de Rémi).

MOTOCLUB FIACOIS

Et si on fêtait les 10 ans du club !!

Cette année 2024 s'achève avec un doux parfum de victoire.

Et oui, c'est grâce à l'audace et au courage d'un petit groupe de passionnés de moto que le Motoclub Fiacois est né il y a 10 ans déjà.

Tout a été réuni pour que ça marche et que ça dure aussi longtemps : la confiance d'une commune, le dévouement de nombreux bénévoles, l'aide des propriétaires des terres, du matériel mis à disposition du club, du savoir-faire de tous et des sponsors.

L'aventure ne s'arrête pas là, bien au contraire, nous poursuivons nos efforts et continuerons tant qu'il y aura des pilotes prêts à remplir les grilles de départ.

Nous avons traversé ensemble les années, nous avons fait face à la pluie, au COVID, aux transformations environnementales, mais sans jamais rien lâcher en poursuivant un seul objectif : s'amuser, prendre du plaisir et surtout en donner à tous ces pilotes motos et quads, jeunes et moins jeunes.

Pour fêter ça tous ensemble nous vous donnons rendez-vous le samedi 14 juin 2025 pour





une grande fête avec concert gratuit que nous organiserons au cœur du village de Fiac. Tous les bénévoles et partenaires seront présents, nous vous attendons nombreux.

Petit retour sur 2024

Les 14 et 15 septembre ce fut un joli week-end de courses sur prairie pour le championnat régional d'Occitanie, mais cette année seules les motos étaient présentes. Malheureusement le nombre de pilote inscrits en quad n'a pas été suffisant pour pouvoir leur permettre de rouler. Nous espérons vraiment que l'année prochaine les quads seront à nouveau au rendez-vous.

De justesse... Le beau temps était aussi de la partie !

Nous avons apporté quelques modifications à la piste, pour améliorer toujours et encore la sécurité, le plaisir des pilotes et le spectacle. Et nous sommes vraiment heureux car tout s'est très bien déroulé, sans accident ou chute grave.

Et l'année prochaine...

Au programme un nouveau week-end de courses sur prairie, les 20 et 21 septembre 2025. Comme chaque année, différentes catégories se succéderont tout au long du week-end, le samedi les motos anciennes, les tout jeunes pilotes ainsi que les vaillants pilotes du Moto-Club Fiacois. Et le dimanche viendront les quads et le reste des catégories motos adultes.

Nous remercions à nouveau chaleureusement tous les bénévoles qui nous aident à chaque événement, nos sponsors, ainsi que les propriétaires qui nous ont prêté leurs terres lors des événements passés. Nous espérons qu'ils continueront longtemps à nous faire confiance.

Nous remercions également les élus de la commune de Fiac qui nous accompagnent chaque année.

PATRIMOINE FIACOIS

Contact :
Dominique Causse
causse.d@gmail.com
0781903061

A la suite d'années d'activités ponctuelles, 2024 a été un peu plus animée pour l'Association Patrimoine Fiacois.

Ainsi, précédemment, à la demande de la mairie, nous avons participé à la recherche du tracé d'un chemin de randonnée passant par l'Arbre Vert. D'autre part, nous avons ouvert et entretenu le souterrain refuge de Chaminade (actuel « Château de Fiac »).

Le 22 septembre 2024, notre participation a été active lors de la journée de commémoration de l'union Brazis-Fiac, également Journée du Patrimoine.

Ce jour-là, l'Association a mis en lumière les particularités des cloches de 2 de nos églises, celles de St Pierre à Brazis et de St Ferréol à Fiac.

Des panneaux d'exposition ont pu être réalisés grâce à la participation de spécialistes, campaniste pour les photos, les transcriptions et les explications, carillonneur pour les traductions et les détails apportés.

Nous les remercions encore chaleureusement.

Par ailleurs, cette Journée du Patrimoine était aussi l'occasion de faire renaître la vie des habitants de ces 2 « villages », autour du thème fédérateur de l'Eau, toujours vital et d'actualité. Deux lieux d'exposition à Brazis et à Fiac ont attiré les visiteurs qui ont pu également découvrir

la forge, le fournil ainsi que des écuries anciennes.

Lors de la dernière assemblée générale de l'association, le 26 septembre dernier, les membres présents et le nouveau conseil d'administration ont retenu des propositions d'activités :

S'intéresser aux chemins possibles pour les randonnées ; participer à des rénovations de sites : églises ? abri bus, forge... ; reprendre l'aménagement du site de l'Arbre Vert... et s'impliquer dans toutes les manifestations patrimoniales organisées dans la commune.



SERVICES ADMINISTRATI- TIFS

Horaires des services

La mairie est ouverte les lundi, mercredi et vendredi de 8h à 16h sans interruption.

L'agence postale est ouverte les lundi, mardi, jeudi, vendredi et samedi de 8h30 à 12h et le jeudi de 16h30 à 18h30.

La déchetterie des Brugues (Lavaur) est ouverte du lundi au samedi de 9h à 12h puis de 14h à 17h30, et en juillet et août de 8h à 14h.

La déchetterie de Graulhet est ouverte du lundi au samedi de 8h à 12h puis de 14h à 17h50.

Autorisations d'urbanisme

La délivrance d'une autorisation d'urbanisme permet à la commune de vérifier la conformité des travaux par rapport aux règles d'urbanisme. En fonction du type projet et du lieu, il faut déposer une demande de permis (permis de construire, d'aménager...) ou une déclaration préalable de travaux. Avant de commencer les travaux, il est recommandé de demander un certificat d'urbanisme pour obtenir des informations sur le terrain faisant l'objet de travaux. Pour plus de renseignements : www.service-public.fr

Conciliateurs de justice

Besoin de régler un litige avec votre voisin, un différend entre locataire et propriétaire, un litige relatif à la consommation ou aux mal-façons de travaux, ou encore des dettes et créances impayées... ?

M. Christian Andrieu ou M. André Lopez, tous deux conciliateurs de justice, seront là pour vous aider à régler à l'amiable, les litiges, différends et autres conflits du quotidien.

Tous les lundis après-midi, les conciliateurs de justice assurent des permanences et peuvent vous recevoir uniquement sur rendez-vous dans vos espaces « France Services » à la Maison du Pays à Serviès (81220).

Ce service est totalement gratuit !

Pour prendre rendez-vous et/ou obtenir des informations complémentaires, contactez Mme Sonia Landes ou Mme Audrey Peyratout par téléphone au 05 63 70 52 67 ou par courriel : france-services@cclpa.fr.

Photocopies

Noir et blanc possibles à la Mairie au prix de :

- 0,10 euro : format A4 recto ;
- 0,30 euro : format A3 recto.

Tarifs du cimetière

Concessions : 23 euros le m² pour 30 ans.
Colombarium : 15 ans : 400 euros, 30 ans : 600 euros.

CARTE D'IDENTITÉ

Pour renouveler la carte d'identité d'un mineur, l'enfant et son représentant légal doivent se rendre en mairie, munis des pièces justificatives nécessaires.

Habitant à Fiac, vous avez la possibilité de demander votre carte soit à la mairie de Graulhet, soit à la police municipale de Lavaur.

Pour demander une carte d'identité, il faut se rendre au guichet avec les pièces justificatives nécessaires. Les documents à présenter dépendent de la date de délivrance de la carte à renouveler ou du passeport.

Si votre précédente carte a été délivrée entre 2004 et 2013 et que vous étiez majeur lors de sa délivrance, elle reste valide 5 ans après la date d'expiration qui est indiquée.

Le lieu de la demande ne dépend pas du domicile. Vous pouvez vous rendre à n'importe quelle mairie, à condition qu'elle soit équipée d'une station d'enregistrement. Votre présence est indispensable pour procéder à la prise d'empreintes.

Attention : le service peut exiger que le dépôt du dossier se fasse uniquement sur rendez-vous.

Papiers à fournir

- Photo d'identité récente et conforme aux normes.
- Justificatif de domicile.
- Vérifiez si l'état civil du lieu de naissance est dématérialisé. Si ce n'est pas le cas, il faut fournir un acte de naissance (copie intégrale ou extrait avec filiation) de moins de 3 mois (si votre carte est périmée depuis plus de 5 ans).
- Justificatif de nationalité française si vous vous trouvez dans une situation particulière (naissance à l'étranger de parents nés à l'étranger par exemple).
- Numéro de pré-demande si vous avez fait cette démarche en ligne (sinon, il faut utiliser le formulaire cartonné disponible au guichet).

Le renouvellement de la carte d'identité est gratuit à condition de pouvoir présenter l'ancienne carte.

Si vous avez perdu votre carte nationale d'identité, il convient de faire une déclaration de perte. Si vous demandez une nouvelle carte d'identité, la déclaration de perte se fait en même temps que le dépôt du dossier en mairie.

Déclaration de perte : à remplir sur place ou en utilisant le formulaire cerfa n°14011*02
Timbre fiscal : 25 euros (achat en ligne)

La carte d'identité n'est pas fabriquée sur place et ne peut donc pas être délivrée immédiatement. Les délais de fabrication dépendent du lieu et de la période de la demande.



Tél. 05 63 58 03 97

LUNDI	8H30-12H	
MARDI	8H30-12H	
MERCREDI	FERMÉ	
JEUDI	8H30-12H	16H30-18H30
VENDREDI	8H30-12H	
SAMEDI	8H30-12H	
DIMANCHE	FERMÉ	



LA POSTE

RÈGLES DE BON

La municipalité tient à rappeler aux habitants de la commune quelques règles essentielles permettant de contribuer au bon voisinage et au bien-être de tous.

• **Travaux de bricolage et de jardinage** : un arrêté préfectoral dispose que les habitants « doivent prendre toutes précautions pour éviter que le voisinage ne soit gêné par les bruits émanant de leurs activités, des appareils ou machines qu'ils utilisent ou par les travaux qu'ils effectuent », et notamment que les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils thermiques ne sont pas autorisés le dimanche après-midi.

• **Brûlage des déchets verts** : le règlement sanitaire départemental dispose que « le brûlage à l'air libre des ordures ménagères est interdit », dont les déchets verts qui sont assimilés aux ordures ménagères. Ces déchets doivent impérativement être compostés sur place, broyés ou emportés en déchetterie. En plus de la pollution engendrée, les effets des feux de jardin peuvent être aggravés si les conditions météorologiques et/ou topographiques sont défavorables.

• **Aboiements abusifs de chiens** : le Code de la santé publique dispose que « aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé, qu'une personne en soit elle-même à l'origine ou que ce soit par l'intermédiaire d'une personne, d'une chose dont elle a la garde ou d'un animal placé sous

sa responsabilité. ». Le cas échéant, les propriétaires sont tenus de prendre toutes les dispositions pour éviter les aboiements prolongés de leur(s) chien(s).

• **Animaux domestiques errants** : sont considérés comme en état de divagation tout chien qui n'est plus sous la surveillance effective de son maître, se trouve hors de portée de voix de celui-ci ou de tout instrument sonore permettant son rappel, ou qui est éloigné de son propriétaire d'une distance dépassant 100 mètres ainsi que tout chat trouvé à plus de 1 000 mètres du domicile de son maître et qui n'est pas sous la surveillance immédiate de celui-ci. Le cas échéant, les propriétaires sont tenus de prendre toutes les dispositions pour assurer une surveillance suffisante afin d'éviter la divagation de leurs animaux domestiques.

• **Tapage nocturne** : un tapage est considéré comme nocturne lorsqu'il a lieu entre 22h et 7h du matin. L'infraction pour tapage nocturne existe même lorsque ce bruit n'est pas répétitif, ni intensif, ni qu'il dure dans le temps. Il est constatable lorsque son auteur a conscience du trouble qu'il engendre et qu'il ne prend pas les mesures nécessaires pour y remédier. Les habitants sont invités à maîtriser le niveau sonore de leurs activités.

• **Stationnement** : il est régulièrement constaté des véhicules stationnés qui entraînent un danger ou une gêne pour les autres usagers. On distingue 4 types d'arrêt ou stationnement inadéquats, qui ne sont pas systématiquement matérialisés par des panneaux : dangereux, abusif, gênant et très gênant. Vous pouvez retrouver la liste sur le site de la Sécurité Routière : www.securite-routiere.gouv.fr Dans tous les cas, vous risquez une contravention et une amende, avec obligation de déplacer le véhicule. Si le conducteur est absent ou refuse de bouger son véhicule, l'immobilisation et la mise en fourrière peuvent également être prescrites. Dans le cas d'un stationnement dangereux, le conducteur encourt également une peine supplémentaire de perte de points ou de suspension du permis de conduire.

ANNUAIRE

Travaux agricoles

RAYNAUD Philippe - ENTREPRISE AGRICOLE - ASSAINISSEMENT - EPANDAGE - En Testoulat - 05 63 70 72 37 - 06 82 85 23 20

Artisans

AUGÉ Didier - ELECTRICITE - Fiac - 06 82 28 42 34 - augedidier@orange.fr

BARON Eloïse - MOSAÏSTE D'ART- 07 52 63 73 69

CAZELLES Nicolas - TERRASSEMENT - PISCINE - MINI-PELLE - ASSAINISSEMENT - En Caussé - 06 77 10 00 86

DA RUGNA Gérard - MAÇONNERIE - En Borderie - 05 63 41 47 30

HUARD Paul, Atelier Métal Occitan - 07 86 26 16 78

KEROUI CONSTRUCTION - CONSTRUCTIONS TRADITIONNELLES - 1, chemin des Colverts - 06 11 59 76 95

JAROSZ Stéphane - CHARPENTIER- COUVREUR - ZINGUEUR - 06 18 73 34 53 - 06 13 76 17 17 - jaroszk@sfr.fr

LABOURDETTE Claude - LUTHIER GUITARES ACOUSTIQUES - 06 76 86 23 10

LARROQUE Christophe - PLATRE AND CO - PLAQUISTE - Bellevue - 05 63 58 11 16

Pratique

MONOD Kenji - FERRONIER - 06 59 96 85 55

PRADELLES Xavier - PEINTRE DECORATEUR - En Conté - 06 75 06 27 74 -
09 73 01 63 65 - xav.pradelles@gmail.com

TOURNIE Jean-Florent - PLOMBERIE - CHAUFFAGE - ZINGUERIE -
RAMONAGE - Brazis - 06 67 31 94 57

ZANIBELLATO Sébastien - MAÇONNERIE - En Maurel nord - 06 22 19 54 92

Commerce

CAFE DE FIAC - CAFE ASSOCIATIF - 6, Place du Four - cafe.fiac@gmail.com

BIRBES Vincent - VENTE DIRECTE - ELEVEUR DE PORCS FERMIERS - La Brette
05 63 70 63 75

BRIEUSSEL Véronique TETE A TETE - COIFFURE A DOMICILE - Les Martyrs -
06 12 86 15 06

CHÂTEAU DE FIAC - 05 54 72 10 10 - contact@chateaudefiac.com

ESTEVE EARL - VENTE DIRECTE AU DETAIL : VIANDE BOVINE-PORCINE
PRODUITE A LA FERME - En Gilard - 05 63 58 03 50 06 12 58 33 56

GAEC D'EN MAUREL - Samuel VIDAL Sophie ZANIBELLATO - VENTE DIRECTE
DE VIANDE AGNEAU ET MERGUEZ - En Maurel - 06 48 73 47 42 -
<https://lagneaudenmaurel.jimdo.com>

GOLF DE FIAC-BRAZIS - 05 63 70 64 70

L'ASSIETTE A PAR - RESTAURANT - Brazis - 07 89 09 55 43

L'HERMITAGE - LOCATION DE SALLE - TRAITEUR - L'Hermitage -
05 63 42 06 68

RAGT - PRODUITS AGRICOLES - La Gare - 05 63 58 12 76

Enseignement

ECOLE PUBLIQUE - Rue de l'Ecole - 05 63 41 05 64

Hébergement

DOMAINE DU LEOU - 3 GITES de 3, 6 et 8 places - Lieu dit En Cassé - 6647 route des coteaux - 06 07 12 75 04 - 06 84 33 42 96 - <https://domaineduleou.fr>

MAISON YOMA - CHAMBRES D'HOTES - GITE - 2, rue du Barracou - 06 88 57 12 44

Professions libérales

BOYER Jeanne LEMEE Corinne - INFIRMIERES - Le Bourg - 05 63 34 49 89

DJARDINS RIBOUD Denis - ENTRETIEN DES PARCS ET JARDINS, (tonte, taille, soins des végétaux et des gazons...) - La Maurélié - 06 66 39 85 29

ESTIEU Sylviane - ASSISTANTE MATERNELLE AGRÉÉE - Le Cun - 05 63 42 18 49

HAMMI Mélanie - ERGOTHERAPEUTE - Fiac - 06 50 61 29 49

KS MULTISERVICES - TOUS TRAVAUX - Clareous - 06 71 61 6507

LABOURDETTE Marie - FLORATHERAPEUTE AGREEE FLEURS DE BACH - FIAC - 06 74 83 02 84

LAGARRIGUE Nathalie - KINESITHERAPEUTE - 7, rue de l'Ecole - 05 63 41 68 51

QUERAT Cécile LARRUE Julie - ORTHOPHONISTES - 1 rue du Jeu du Mail

SOLTANE Céline - ASSITANTE MATERNELLE AGRÉÉE - Claréous - 06 72 10 91 94

Divers

CHIALVO Roland SR CONNECT - DRONE, IMPRIMANTE 3D, HOLOGRAMME - Brazis - 06 38 37 94 47 - contact@sr.connect.fr

TOUTOU'S FARM - PENSION CANINE FAMILIALE - EN BRIOLS - 06 31 05 46 50

DJ SF - ANIMATION, MUSIQUE - 06 06 11 99 43 - contactsfanimation@yahoo.com



du lundi, mercredi et vendredi de
8h à 16h sans interruption

CLARTÉ
COMMUNICATION
TRANSPARENCE

1 rue de l'Ecole • 05 63 58 05 26 • mairie@fiac.fr